



Montréal, 16 février 2024

M. Zawilski dénonce depuis plus de 4 ans l'inaccessibilité de la vidéodescription dans le contenu télévisuel offert sur les plateformes sur demande des télédiffuseurs canadiens. La vidéodescription est pourtant une mesure de compensation essentielle pour les personnes vivant comme lui avec un handicap visuel.

Les démarches de M. Zawilski visent à faire reconnaître l'existence d'une discrimination systémique, en plus de l'inaction des plateformes de diffusion pour mettre fin à cette discrimination. La Commission Canadienne des droits de la personne a jugé que sa plainte contre Cogeco était justifiée, et sa cause sera entendue devant le Tribunal canadien des droits de la personne. La Commission considère que cette cause est d'intérêt public et qu'elle pourrait clarifier des questions de droits de la personne.

La Ligue des droits et libertés salue l'engagement de longue haleine de M. Jan Zawilski pour le respect des droits des personnes en situation de handicap et soutient sa revendication.